



SAISON 2021-2022

FICHE INSCRIPTION FORM'ATTITUDE

FICHE N° :

Date certificat médical :

Pass Sanitaire: Valide Temporaire

ADHERENT(E)

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone fixe :

.....

Mobile :

.....

Adresse mail :

.....

Profession:

.....

COURS

ACTIVITE	JOUR	HORAIRE

Adhésion

Solo : 20€

Duo : 30€ Famille : 40€

Noms, prénoms autres membres de la famille inscrits :

.....

.....

Cotisation

..... €

Total (adhésion+ cotisation)

.....€

Mode de règlement

- Espèces
- Chèques
- Chèques Vacances
- Chèques Sports & Bien-être
- Coupons Sports

Nom émetteur chèque, si différent de l'adhérent :

.....

Remarques

(participation CE, demande de facture, réduction famille...)

.....

.....

.....

CERTIFICAT MEDICAL

L'association étant affiliée à une fédération sportive et culturelle, chaque adhérent est licencié.

Toute licence comprend une assurance minimum (assurance à responsabilité civile et individuelle accident, sans indemnités journalières en complément de la sécurité sociale), d'où l'obligation des majeurs de nous fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de nos activités datant de moins de trois mois. Il sera valable 3 ans si toutes les réponses sont négatives au questionnaire de santé ci-dessous.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouvel certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.

ASSURANCE

En tant que groupement sportif, **notre association se doit de vous proposer un ensemble de garanties accident venant compléter les différentes options d'assurance associées à la licence.**

Pour répondre à ces obligations, le conseil d'administration est à votre disposition pour vous présenter les différentes formules de garantie. (également disponibles sur notre site internet www.danse-form-attitude.fr)

Licencié(e) ou représentant légal,

NOM :

PRENOM :

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires.

Je souscris à l'une des garanties complémentaires

Je ne souhaite pas souscrire

Date et signature :

(adhérent ou représentant légal)

PASS SANITAIRE

Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public)

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public)

Toutes pratiques autorisées

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.

Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral